

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt six septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles GUILBOT.

Nombre de Membres :

Date de Convocation : 18 septembre 2024

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 11

Présents : Gilles GUILBOT, Quentin GROUSSET, Jean-Pierre BON, Léa BERNARDEAU, Adam MASSOUF, Aristide ARDOUIN, Brigitte PALAGONIA, Vanessa BARON, Annabelle JARRIAU, Jocelyne YAHIA, Carole BERTIN.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Alexandre VEILLON donne pouvoir à Adam MASSOUF, Cyril ROBERT donne pouvoir à Quentin GROUSSET.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne YAHIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

➤ **Approbation du compte rendu de la dernière réunion** : Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 juillet 2024 n'a fait l'objet d'aucune remarque, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols
- Voirie + matériel
- Café Alex en chêne
- Devis tableau Eglise
- Questions diverses

Délibération convention d'adhésion au service commun d'instruction des actes et autorisations du droit des sols :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols de la communauté de communes, il convient de renouveler la convention d'adhésion pour une mise en application au 1er janvier prochain. La commune de Béceleuf donne donc délégation à la CCVG pour instruire :

- Les certificats d'urbanisme article L410-1-b du code de l'urbanisme b
- Déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager

De plus, la commune reste le guichet unique de dépôts des dossiers et une facture annuelle sera calculée à la fin de l'année et transmise à la commune en fonction du type et du nombre d'actes traités par les services instructeurs. Le coût défini par acte a ainsi été proposé en fonction de l'évolution :

- Certificat d'urbanisme b = 95 €
- Déclaration préalable = 95 €
- Permis de démolir = 84 €
- Permis de construire = 132 €
- Permis d'aménager = 158 €

L'assemblée donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisations du droit des sols de la communauté de communes Val de Gâtine.

Voirie + matériel :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons reçu un mail d'une habitante concernant les inondations dans la vallée de Rochard qui ont eu lieu au début de l'année. Pour rappel le Conseil Municipal lors de la réunion du 4 mars avait expliqué que le phénomène était dû à des conditions météo extrêmes par l'intensité et la durabilité des précipitations et que ce phénomène est rare et marginal. La Vallée de l'Autize et notamment Rochard est un point bas où les eaux sont captées et récupérées sur plusieurs dizaines d'hectares des parcelles environnantes. L'année 2024 est le neuvième hiver le plus pluvieux depuis 1979. La riveraine propose que le muret de soutènement de la route soit remonté. Le Conseil Municipal se propose d'acquérir la parcelle et ne souhaite pas remonter le muret car le problème ne sera pas résolu avec cette solution étant donné qu'il sera toujours plus bas que le chemin qui s'écoule vers l'Autize. En cas de refus de céder la parcelle à la commune lors des prochaines inondations une déclaration à l'assurance sera faite pour d'éventuelles indemnités.

Aussi, un habitant de Fougères nous a contacté pour nous signaler que le coteau derrière sa propriété se dégradait rapidement. Le Conseil Municipal va se renseigner sur la possibilité de planter des plantes rampantes sur le talus.

Enfin, le SMEG nous a sollicité pour le 1 rue du Chêne Rond pour les écoulements des eaux propres de l'assainissement. L'interrogation concerne l'état de la buse de rejet à rattraper le réseau d'eau pluviale de la rue de l'Autize. L'entreprise s'engage à prendre en charge l'ouverture de la tranchée pour constater l'état du réseau. Une solution sera ensuite adaptée en fonction de la situation et de l'état du réseau.

L'Entreprise BONNEAU a déposé des pierres rue du Chemin noir lors des travaux de création du réseau d'adduction d'eau pour créer un chemin carrossable et accessible pour tous. L'entreprise BOISUMEAU va intervenir pour créer un chemin utilisable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de la dernière réunion il avait été décidé de refaire entièrement le chemin du Four à chaux suite à la réalisation du réseau d'adduction d'eau en collaboration avec le SECO. Après un rendez-vous avec le SECO, la moitié du chemin va être prise en charge par le SECO au lieu de seulement un tiers. L'entreprise BONNEAU TP nous a fait parvenir un nouveau devis actualisé d'un montant de 9 004.50 € HT. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le nouveau devis.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental nous a signalé la dangerosité d'un tampon sur la départementale près du monument aux morts et qu'il est urgent de le sécuriser en le remplaçant. L'entreprise BONNEAU TP nous a fait parvenir un devis d'un montant de 1 196 € HT adopté par le conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un devis a été fait pour le changement de la coupe du tracteur tondeuse. En effet, celle qui est en place ne donne pas entière satisfaction lors de l'entretien des espaces verts et notamment du stade. Le remplacement du plateau de coupe mulching s'élèverait à 3 131 € HT. Le Conseil Municipal propose de faire réviser la coupe actuelle avant de se positionner pour une prochaine prise de décision.

L'ancien Gyrobroyeur de la commune est mise en vente sur le bon coin au prix de 1 550 €. Si des personnes sont intéressées, il faut s'adresser à la commune.

Café « Alex en chêne » :

Le gérant du Café « Alex en chêne » nous a fait savoir qu'il avait trouvé une nouvelle activité de cuisinier dans une entreprise et qu'il souhaitait arrêter son activité en semaine. L'augmentation des coûts des matières premières et l'incertitude de la présence de la clientèle ne lui permettent pas d'avoir une marge suffisante pour son activité. Dans un premier temps, il souhaite rester ouvert le vendredi soir et le samedi toute la journée pour continuer de proposer à sa clientèle de la restauration à consommer sur place ou à emporter en attendant de céder son fonds de commerce. Il a sollicité le Conseil Municipal sur le prix du loyer afin de savoir si la commune pouvait effectuer un geste commercial. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier le loyer actuel étant donné les investissements fait au début de l'activité.

Devis tableau église :

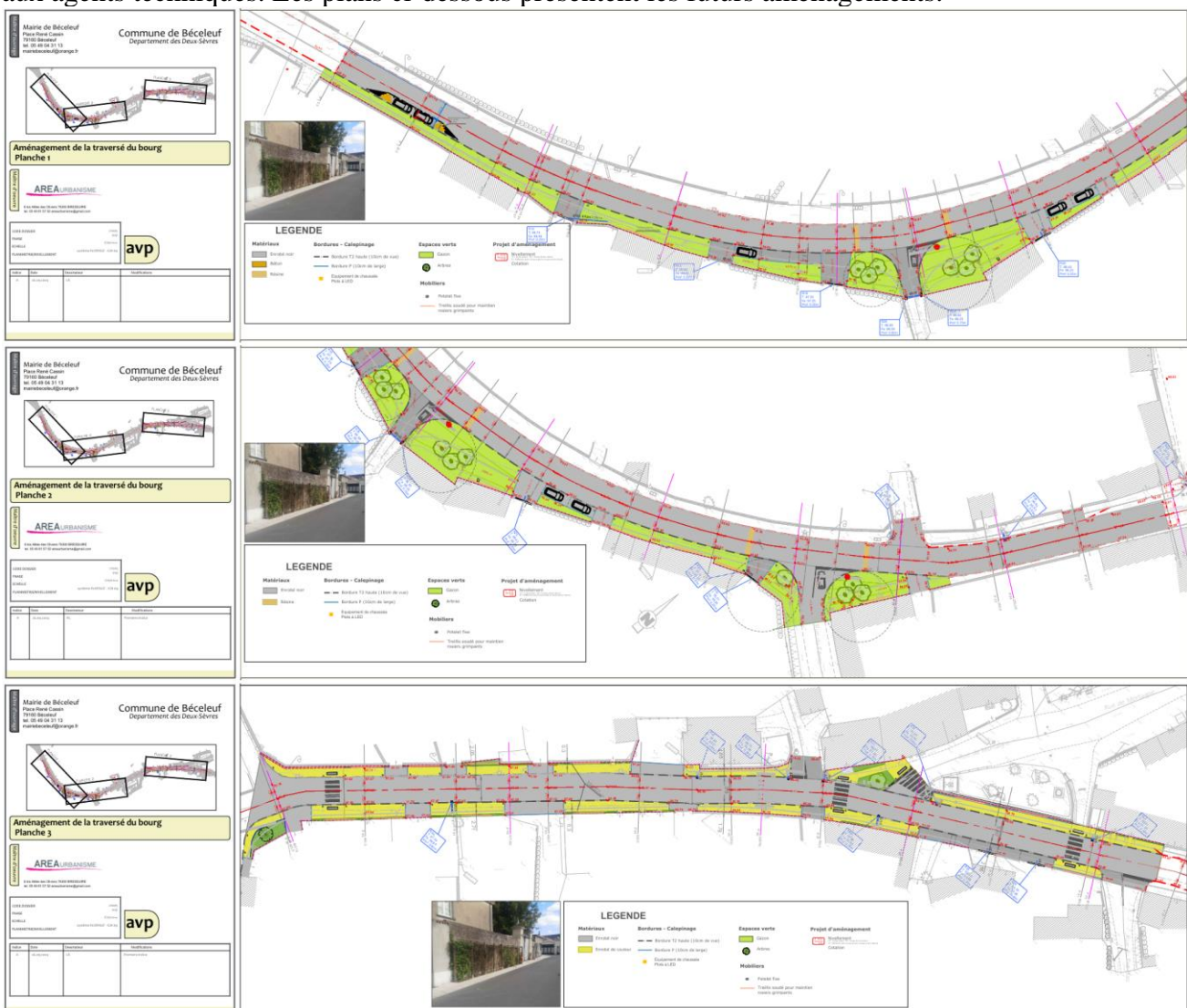
Monsieur le Maire rappelle que la conservatrice des antiquités et objets d’art en Deux-Sèvres a constaté que l’antependium en cuir peint conservé dans l’église s’est fortement dégradé depuis sa dernière restauration en 2002. En effet, sur la partie haute du tableau le cuir s’est déchiré dû en partie à la taille de l’œuvre et du poids du cuir. La commune a sollicité plusieurs spécialistes en restauration d’objets ethnographiques et historiques afin d’avoir un chiffrage sur la remise en état de notre tableau en cuir.

| | Montant HT | Option HT |
|--------------------|------------|-----------|
| Charlotte GOEMAERE | 13 000 € | |
| Alice FLOT | 13 500 € | 14 850 € |

Monsieur le Maire propose de se rapprocher du Ministère de la Culture afin de connaître les aides financières possibles pour la restauration d’un tel objet d’art classé. Une décision sera prise ultérieurement.

Aménagement du bourg :

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée que lors de la dernière réunion, il avait été décidé de poursuivre les travaux d’aménagement du bourg phase 3 en modifiant le projet afin de limiter les coûts. Il avait également été évoqué la possibilité de diminuer les espaces végétalisés pour ne pas en rajouter aux agents techniques. Les plans ci-dessous présentent les futurs aménagements.



Un chiffrage va être demandé pour ce nouveau projet d’aménagement avant d’entreprendre les travaux et d’engager une consultation.

De plus, suite aux essais de déflexion sur la Place de l'église, il est primordial d'adapter un aménagement en conséquence afin que l'aménagement respecte les préconisations de l'architecte mais également que l'aménagement puisse supporter des charges sans déformer la place. Pour cela, il n'est plus question de creuser sur le parking, mais plutôt de le surélever en utilisant des matériaux résistants. Il est donc nécessaire de modifier le projet tout en respectant tous les principes afin de le faire revalider à l'ABF. Il est prévu dans le projet que la place soit entièrement pavé avec quelques espaces végétalisés.

Enfin, Aréa urbanisme nous a fait parvenir trois devis pour un diagnostic amiante sur chaussée obligatoire avant d'entreprendre les travaux d'aménagement

| | |
|-------------------------------------|------------|
| SARL Laboratoire route et matériaux | 3 367 € HT |
| GINGER CEBTP | 5 960 € HT |
| LIOS Ingénierie des sols | 8 090 € HT |

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir la SARL Laboratoire route et matériaux comme étant la mieux disante pour un montant de 3 367 € HT.

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous avons sollicité un devis pour la conception du prochain bulletin municipal de fin d'année auprès de Stendy MALLET. L'assemblée valide la proposition de 594 € pour la réalisation du prochain bulletin.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est proposé la plantation d'une haie en collaboration avec les élèves de l'école dans le lotissement pour matérialiser le futur parking avec le reste des habitations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la subvention a été accordée par le SIEDS à la commune pour la création de l'éclairage public dans le lotissement de la Menoterie et rue des Lilas. L'entreprise DELAIRE devrait engager les travaux d'ici la fin de l'année.

Jocelyne YAHIA propose que nous renouvelions l'opération Octobre rose pour soutenir cette cause nationale au niveau communal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la mini-tornade qui a traversé une partie du bourg lundi après-midi, une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle a été déposée auprès de la préfecture dès mardi mais qu'elle a été refusée ce jour car ces phénomènes ne sont pas pris en compte sur le territoire métropolitain. L'expert de notre assurance doit nous contacter rapidement pour évaluer les dégâts et ainsi pouvoir engager les travaux de réparation.

L'ENSOA de Saint-Maixent l'Ecole a validé notre demande de Piquet d'honneur pour la cérémonie du 11 novembre 2024.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La Secrétaire de séance,
Jocelyne YAHIA

le Maire,
Gilles GUILBOT